

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 3 avril 2018 à 20h02, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **1**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1** Comptes.
 - 4.2** PluMobile-Quote-part 2018.
 - 4.3** Transfert budgétaire-02-412-00-640 vers 02-350-00-641.
 - 4.4** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Télévision d'ici.
 - 5.2** Reporter l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2018 au 3 juillet 2018 à 20h.
 - 5.3** Abrogation de la résolution 050-20180403.
 - 5.4** Regroupement des offices municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps en vue de la création de l'Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Achat de feux de chantier (2).
 - 6.2** Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, égouts et des chaussées.
 - 6.3** Mandat-Réalisation du bilan de l'eau 2017.
 - 6.4** Mandat- Plans et devis pour le remplacement de l'aqueduc et la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I).
- 7. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISMES**
 - 7.1** Appui à l'événement Tour du Cap-Tourmente Simard.
 - 7.2** Demande d'appui financier-Club social du troisième âge des Pionniers de Saint-Joachim.
 - 7.3** Demande d'appui financier-Ville de Beaupré
 - 7.4** Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés (MADA)-Réalisation de la démarche.
 - 7.5** Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA)-Reconnaissance d'un responsable du dossier familial et aîné au sein du conseil municipal.

7.6 Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés (MADA)-Nomination d'un élu responsable des questions relatives aux aînés (RQA).

7.7 Politique familiale et Municipalité amie des aînés-Création d'un comité de pilotage pour la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

- 8 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

052-20180403

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

053-20180403

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

054-20180403

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

055-20180403

4.2. PLUMOBILE-QUOTE-PART 2018

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les

municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2018 :

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2018, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 octobre 2017 par résolution 2017-CE-30 de son comité exécutif;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Considérant que la quote-part de la Municipalité de Saint-Joachim a été établie à 9 640,68 \$ représentant 6,44 \$ par habitant pour l'année 2018;

Considérant que le 6,44 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer la quote-part pour l'année 2018, soit une somme de 9 640,68\$ à PluMobile.

Adoptée

056-20180403

4.3. TRANSFERT BUDGÉTAIRE-02-412-00-640 VERS 02-350-00-641

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 23 000\$ du poste 02-412-00-640 vers le poste 02-350-00-641 afin de pourvoir à la dépense du panneau d'interprétation autorisé par résolution #249-20171204.

Adoptée

DÉPÔT-RAPPORT
FINANCIER ET
VÉRIFICATEUR
EXTERNE 2017

4.4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, préparés par la firme Malette S.E.N.C.R.L, sont déposés devant le conseil municipal. Mme Julie Chouinard, CPA auditrice, CA a présenté les rapports au maire et aux conseillers le 3 avril à 18h à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

057-20180403

5.1. ACTIVITÉ BÉNÉFICE-TÉLÉVISION D'ICI

Considérant que le 12 avril prochain aura lieu la sixième édition de l'activité bénéfice de la Télévision d'ici sous la présidence d'honneur de Monsieur Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que Monsieur Luc Bergeron en remplacement de Monsieur Marc Dubeau, Maire, participe à cette activité bénéfice de la Télévision d'ici le 12 avril prochain au coût de 100\$, pris à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

058-20180403

5.2. REPORTER L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018 AU 3 JUILLET 2018 À 20 H

Considérant que l'article 6 de la Loi sur la Fête nationale exige que le congé soit pris le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin;

Considérant que le calendrier municipal indiquait un congé reporté le 22 juin pour la Fête nationale et le 29 juin pour la Confédération;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le calendrier 2018 pour ajuster le congé et par le fait même, l'assemblée ordinaire du mois de juillet;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de reporter l'assemblée ordinaire du 2 juillet au 3 juillet 20h pour ainsi attribuer le congé de la Fête nationale au 25 juin et la Confédération au 2 juillet 2018.

Adoptée

059-20180403

5.3. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 050-20180305

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'abroger la résolution 050-20180305 concernant la fusion de l'Office municipale d'habitation de Saint-Joachim.

Adoptée

060-20180403

5.4. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE BOISCHATEL, CHÂTEAU-RICHER, SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, BEAUPRÉ SAINT-JOACHIM, SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, SAINT-TITE-DES-CAPS EN VUE DE LA CRÉATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRE

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Boischatel, l'Office municipal d'habitation de Château-Richer, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol, et l'Office municipal d'habitation de Saint-Tite-des-Caps ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim recommande favorablement le regroupement des offices municipaux de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et, par conséquent la création de l'«Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré» suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

061-20180403

6.1. ACHAT DE FEUX DE CHANTIER (2)

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'achat des feux de chantier (2) au fournisseur "Signal" au montant de 8892\$ outre les taxes;
- b) De prendre cette dépense à même les surplus accumulés non affectés.

Adoptée

062-20180403

6.2. APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Cima+ pour réaliser la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (Rés.2015-09-735);

Considérant que le plan d'intervention est maintenant approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance de la version finale du plan d'intervention du 5 décembre 2017 et l'accepte tel quel.

Adoptée

063-20180403

6.3. MANDAT-RÉALISATION DU BILAN DE L'EAU 2017

Considérant que le bilan de l'eau 2017 doit être préparé et déposé avant le 1^{er} septembre 2018;

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire la production annuelle du bilan annuel;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme CIMA+ aux taux horaires indiqués à l'offre de services n°QP-18057 en date du 1^{er} mars 2018 afin de préparer et déposer le bilan de l'eau 2017 avant le 1^{er} septembre 2018.

Adoptée

064-20180403

6.4. MANDAT-PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE (PHASE I)

Considérant que la Municipalité procédera au remplacement du réseau d'aqueduc ainsi qu'à la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I);

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des plans et devis pour soumissions;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme CIMA+ au montant forfaitaire de 17 500\$ outre les taxes tel qu'indiqué à l'offre de services n°QP-18095 en date du 26 mars 2018 afin de notamment réaliser les plans et devis pour soumission ainsi que réaliser la préparation des termes de références pour l'appel d'offres pour l'étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux au chantier.

Adoptée

7. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISME

065-20180403

7.1. APPUI À L'ÉVÉNEMENT TOUR DU CAP-TOURMENTE SIMARD

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim accueillera le 16 juin prochain pour une sixième année consécutive la course "Le Tour Cap-Tourmente Simard";

Considérant que la tenue de cet événement de course à pied est le plus populaire au printemps sur la Rive-Nord de Québec;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de cet événement annuel sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim et approuve le parcours tel que présenté sur le site Web de l'organisation.

Adoptée

066-20180403

7.2. DEMANDE D'APPUI FINANCIER-CLUB SOCIAL DU TROISIÈME ÂGE DES PIONNIERS DE SAINT-JOACHIM

Considérant que le Club social du troisième âge des Pionniers de Saint-Joachim sollicite l'appui financier de la municipalité afin de continuer de donner à ses membres des activités intéressantes et variées tout au long de l'année;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser une contribution financière de 150\$ pour l'année 2018 afin de permettre l'organisation d'activités intéressantes et diversifiées;

Adoptée

067-20180403

7.3. DEMANDE D'APPUI FINANCIER-VILLE DE BEAUPRÉ

Considérant que la Ville de Beupré sollicite un soutien financier pour Beupré en pêche les 8 et 9 juin prochain et la Fête nationale qui se tiendra à Beupré le 24 juin prochain;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de soutenir financièrement la Ville de Beupré dans l'organisation de Beupré en pêche et de la Fête nationale en offrant une contribution de 500\$.

Adoptée

068-20180403

7.4. POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)-RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la MRC de la Côte-de-Beupré, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim, élabore une politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés dans un délai de 18 à 24 mois.

Adoptée

069-20180403

7.5. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS-RECONNAISSANCE D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER FAMILIAL ET AÎNÉS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim désigne un de ses élus «responsable des questions familiales (RQF) et des aînés (RQA)» afin que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, d'assurer la présidence du comité de la politique familiale municipale (PFM) et le comité Municipalité amie des aînés (MADA) et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la PFM ou MADA.

- a) La Municipalité de Saint-Joachim, désigne un de ses élus «responsable des questions familiales (RQF) et des aînés (RQA);
- b) Cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions relatives aux aînés, d'assurer la présidence du comité de pilotage (MADA) et le comité de la politique familiale municipale (PFM) et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche MADA);
- c) La Municipalité de Saint-Joachim désigne Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale et Mme Véronique Pagé, coordonnatrice aux loisirs, à titre de «responsables des questions familiales (RQF) et des aînés (RQA)»

Adoptée

070-20180403

7.6. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)-NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS RELATIVES À LA FAMILLE ET AUX AÎNÉS (RQF ET RQA)

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim désigne Mme Marie-Claude Bourbeau à titre de «responsable des questions familiales (RQF) et des aînés (RQA)» afin que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la politique familiale municipale (PFM) et le comité Municipalité amie des aînés (MADA) et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la PFM ou MADA.

Adoptée

071-20180403

7.7. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS-CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés pour favoriser le vieillissement actif;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et de la démarche MADA;

Considérant que le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et de la démarche MADA;

Considérant que la PFM et la démarche MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

a) Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

- b) Le comité de pilotage MADA aura pour mandat :
- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aînée ».
 - De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
 - D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre du plan d'action MADA;
 - D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA;
 - D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
 - Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
 - D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aîné »;
 - De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

072-20180403

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine unanimement résolu de lever l'assemblée du 3 avril 2018 à 20h12.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
secrétaire-trésorière